

CHAMPIONNATS DE FRANCE MASTERS 2026

Dimanche 10 mai 2025

Hégenheim (68220 - Haut Rhin)

Règlement

1. Attribution

L'organisation du Championnat de France Masters sur route 2026 a été attribuée par le bureau Exécutif de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) au Sundgau Sport Organisation (BE du 12/12/2025). Il se déroulera le dimanche 10 mai à Hégenheim - 68220 - Haut Rhin - Comité Régional du Grand Est. Les épreuves sont soumises à la règlementation sportive de la FFC.

2. Epreuve

La SUNDGAUVIENNE (Cyclosportive inscrite au calendrier national FFC), servira de support à la course en ligne du Championnat de France Masters (Hommes et Femmes) se disputera le dimanche 10 mai 2026 à Hégenheim (68220 - Haut Rhin). Le principe est identique à une Cyclosportive traditionnelle (départ groupé, avec classements "Scratch" et par catégories d'âge (de 5 ans en 5 ans). Ce dernier déterminera le classement du championnat de France Masters 2026.

3. Participation

Le championnat de France Masters est ouvert aux licencié(e)s FFC de 30 ans et plus. Les participants doivent être de nationalité française, titulaires d'une des licences FFC compétition suivantes : ELITES - OPEN 1, 2, 3 - ACCESS 1, 2, 3, 4.

Les non licenciés ne pourront prétendre au classement du championnat de France.

4. Parcours

Deux parcours seront proposés. Les différentes catégories d'âges seront orientées selon 2 distances de référence

- Parcours long : 122,2 km / 2323 m D + (30 - 59 ans H&F)
- Parcours médio : 71,9 km / 1 170m D+ (60 ans et + H&F)
- <https://lasundgauvienne.fr/championnats-de-france-master-route/>

5. Organisation du départ

2 départs décalés avec mise en place de sas par catégorie d'âge seront organisés selon les dispositions ci-dessous :

Hommes : MH1, MH2, MH3, MH4, MH5, MH6 sur le parcours long - 8h00

Femmes : MF1, MF2, MF3, MF4, MF5, MF6 sur le parcours long - 8h00

Hommes : MH7, MH8, MH9, MH10 sur le parcours medio - 8h05

Femmes : MF7, MF8, MF9, MF10 sur le parcours médiol - 8h05.

Des dossards de couleurs différentes seront attribués par catégorie d'âge.

6. Contrôle au départ

Chaque concurrent sera contrôlé avant l'entrée du SAS. Le concurrent sans leur plaque de cintre avec la puce de chronométrage, dossard, casque au point de contrôle se verra refuser l'accès à la zone de départ.

Les SAS de départ ferment 15 minutes avant le départ.

7. Attribution des titres

Sur l'épreuve, 2 titres (1 titre Homme et 1 titre Femme) seront décernés par tranches d'âge de 5 ans. Celles-ci s'entendent pour l'année en cours (tableau ci-dessous).

Hommes	Femmes	Année de naissance
M1 : hommes 30-34 ans	M1 : femmes 30-34 ans	1996 à 1992
M2 : hommes 35-39 ans	M2 : femmes 35-39 ans	1991 à 1987
M3 : hommes 40-44 ans	M3 : femmes 40-44 ans	1986 à 1982
M4 : hommes 45-49 ans	M4 : femmes 45-49 ans	1981 à 1977
M5 : hommes 50-54 ans	M5 : femmes 50-54 ans	1976 à 1972
M6 : hommes 55-59 ans	M6 : femmes 55-59 ans	1971 à 1967
M7 : hommes 60-64 ans	M7 : femmes 60-64 ans	1966 à 1962
M8 : hommes 65-69 ans	M8 : femmes 65-69 ans	1961 à 1957
M9 : hommes 70-74 ans	M9 : femmes 70-74 ans	1956 à 1950
M10 - hommes 75 et +	M10 femmes 75 et +	1951 et -

- Pour les hommes, le titre sera attribué si au moins 6 concurrents sont au départ pour la tranche d'âge concernée, représentant au moins 3 comités régionaux.
- Pour les femmes, le titre sera attribué si au moins 2 concurrentes sont au départ pour la tranche d'âge concernée, représentant au moins 2 comités régionaux.

8. Port du maillot

Pour l'épreuve en ligne, les concurrents devront porter le maillot de leur club. Les licenciés individuels porteront un maillot neutre.

9. Dossards et plaque de cadre

- Le dossard, mentionnant le numéro et la catégorie, sera accroché au dos, côté gauche, visible par les concurrents et les arbitres.
- La plaque de cadre avec la puce de chronométrage doit être fixée au guidon et être clairement visible de l'avant à tout moment. Toute modification du numéro entraînera une disqualification.
- Chaque concurrent devra restituer son transpondeur à l'issue de l'épreuve.

10. Cérémonie protocolaire

Une cérémonie protocolaire spécifique sera organisée sur le podium officiel, en présence des organisateurs, des personnalités et des élus invités.

Les 3 premiers concurrents de chaque catégorie (H&F) et les 3 premières équipes (H&F) seront récompensés et monteront sur le podium (tenue cycliste obligatoire).

La proclamation des résultats se fera après validation du classement par le président du jury. Chaque coureur titré sera doté d'un maillot de Champion de France et d'une médaille d'or, le second et le troisième recevront respectivement une médaille d'argent et de bronze.

11. Engagements

Engagements sur le site FFC :

<https://structures.ffc.fr/epreuves-engagements-discipline/route/>

- Date d'ouverture des engagements : Jeudi 15 janvier à 8h.
- Date de clôture des engagements : Dimanche 3 mai à 20h.

Aucun engagement ne sera pris en compte après la date de clôture, ni sur place.

En cas d'annulation de l'épreuve, les engagements seront remboursés.

12. Assistance

Les véhicules suiveurs sont interdits sur les 2 parcours. Les dépannages seront assurés par des véhicules neutres ou sur des points fixes identifiés. Tous les concurrents devront être autonomes en cas de cervaison. Il est vivement conseillé aux concurrents de prévoir leur propre kit de réparation.

13. Déroulement

Les concurrent(e)s sont placé(e)s sous l'autorité du président du jury et des arbitres. Rouler devant ou dans le sillage de coureurs d'une autre catégorie est autorisé.

14. Arbitrage

Les concurrent(e)s sont placé(e)s sous l'autorité du président du jury et des arbitres.

15. Comportement

Les concurrents devront faire preuve de prudence en toutes circonstances. Le non-respect des organisateurs, des bénévoles et de l'environnement sera sanctionné. Les arbitres statueront en fonction des faits de course constatés. Tout manquement sera sanctionné par une mise hors course du ou des concurrents concernés.

16. Réclamation

Toute réclamation devra être déposée par écrit auprès du président du jury, à l'issue de la course et dans un délai maximal de 30 minutes après publication des résultats.

17. Informations diverses

- Les parcours seront sécurisés par un dispositif spécifique : signaleurs, véhicules.
- Le port du casque est obligatoire sur la totalité de l'épreuve.
- Les vélos utilisés doivent être homologués UCI. Ils seront contrôlés avant le départ.
- Chaque concurrent sera responsable de son matériel en cas de vol, perte ou détérioration.

18. Assurances

L'inscription de l'épreuve au calendrier national permet à l'organisateur d'obtenir, l'assurance "Responsabilité Civile Organisateur" couvrant toutes les personnes impliquées sur l'épreuve ainsi que les véhicules officiels course. Celle-ci est conforme aux dispositions réglementaires relatives aux compétitions sportives sur la voie publique, organisées sous l'égide de la FFC. Les garanties d'assurances sont consultables en ligne : <https://wwwffc.fr/assurance/>

19. Contrôle médical et fraude technologique

Le Championnat de France Masters route est soumis aux règlements de la FFC, notamment pour les aspects techniques, de sécurité et de santé.

Les concurrents inscrits acceptent de se soumettre aux différents contrôles réglementaires, notamment anti-dopage et fraude technologique. Il appartient aux concurrents de se renseigner sur la tenue de ses contrôles.

20. Permanence

Accueil : Hégenheim - 68220

Retraits des dossards et transpondeurs :

Vendredi : 15h - 19h / Samedi : 9h - 12h / 15h -19h / Dimanche : 6h - 7h

21. Dispositif médical et secours

Toutes les dispositions liées à la santé des sportifs et du public seront mises en place, dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur et des directives officielles. Conformément aux modalités de secours dictées par les RTS (Règles Techniques et de Sécurité), le dispositif comprendra :

- Une assistance médicale composée d'un médecin et d'une équipe de secouristes,
- Une coordination entre la direction de l'épreuve et les secours,
- Une liaison radio entre des secours et le PC course,
- Un poste principal de premiers secours situé à proximité de l'arrivée,
- Une liste de contacts d'urgence établie par l'organisateur.

22. Respect du site et de l'environnement

Chaque participant doit respecter l'environnement du site d'accueil et des ponts de ravitaillement. Une collecte des déchets sera matérialisée sur le parcours. Les participants qui ne respecteront pas l'environnement seront sanctionnés (avertissement, déclassement).

23. Droit à l'image

Par sa participation aux championnats de France Masters, chaque concurrent autorise la FFC et l'organisateur à utiliser ou reproduire son image dans le cadre de l'événement, en vue de toute exploitation visuelle directe ou indirecte et ce, sur tout support, par tous les moyens connus à ce jour, et pour une durée illimitée.

24. Prise de décision

L'organisateur, en concertation avec le président du jury et le représentant de la FFC se réserve le droit de prendre toute décision susceptible de modifier le déroulement ou d'interrompre les épreuves, en cas de force majeure, problèmes de sécurité ou toutes directives émanant de la préfecture ou de la gendarmerie.

25. Contacts FFC et organisation

FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

- Jean-Michel RICHEFORT - jm.richefort@sfr.fr
- Nicolas PETITJEAN - n.petitjean@ffc.fr -

SUNDGAU SPORT ORGANISATION

- Cédric HASS : cedric@gfny.com
- Antoine GEYER : a.geyer@sso-alsace.fr

